

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE REGROUPEMENT &  
D'INTÉRÊT SCOLAIRE

**SÉANCE DU  
28 SEPTEMBRE 2017**

Mairie de Vrigny  
1 Place de l'Église  
**45300 VRIGNY**

Réf. : 17/AI/417

L'an deux mil dix-sept (2017), le vingt-huit (28) Septembre, en la mairie de BOUILLY-EN-GÂTINAIS, le Comité Syndical s'est réuni sur convocation de son Président en date du 19 Septembre 2017.

## 1° / Appel nominal et pouvoirs

Étaient présents(es)			
Délégués de BOUILLY en GÂTINAIS	Délégués de BOUZONVILLE aux BOIS	Délégués de COURCY aux LOGES	Délégués de VRIGNY
M. Philippe VERNEAU	M. Francis PERON	Mme Stéphanie PALLU	M. Jean-Louis JAVELOT
Mme Isabelle PERRAUD	Mme Florence ALMEIDA		Mme Chrystel HERBLOT

Était absent	Représenté par
M. Jean-Philippe HOUDAS	Mme Sandrine CHALINE

Huit (8) membres sont présents, le Comité peut délibérer.

La séance publique est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Jean-Louis JAVELOT.

Assistaient également sans voix délibérative : M. Thierry PALLU (Bouilly), Mme Claudine DECROCK (Bouzonville), Mme Sandrine MORTIER (Directrice des écoles) et Mme Amélie IMBAULT (secrétaire du Syndicat).

Mme Florence ALMEIDA est désignée secrétaire de séance, elle s'adjoit, dans cette tâche, le renfort de la secrétaire du Syndicat, Amélie IMBAULT.

## 2° / Examen du compte rendu de la séance précédente :

Après lecture du compte rendu de la séance du 29 Mai 2017, aucune observation n'est formulée et le compte rendu est approuvé.

### 3°/ DÉLIBÉRATION 2017-015 : Suppressions et création de poste

- Un Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet a pris sa retraite au 01/10/2016, suite à ce départ, son poste peut être supprimé.
- Suite à la création d'un poste de travail d'adjoint administratif à temps non complet de 28 h par semaine, un agent occupe désormais ce poste, son poste précédent d'adjoint administratif à temps non complet de 20 h par semaine peut-être supprimé.
- Voyant ses tâches devenir plus nombreuses et importantes (surveillance de la garderie, propreté), un Adjoint technique territorial à TNC de 26 h par semaine effectuée au quotidien des heures complémentaires en grand nombre. Il est proposé de créer un poste pour incorporer ces heures complémentaires dans son temps de travail de base à savoir un poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet de 28 h par semaine.

La proposition est mise aux voix :

Abstention	0	Contre	0	Acceptations	8
------------	---	--------	---	--------------	---

La suppression de deux postes et la création d'un poste sont approuvées.

### 4°/ DÉLIBÉRATION 2017-016 : Modification du tableau des emplois

Le **tableau actuel** des emplois est le suivant :

N°	Grade	TC TNC	Durée Hebdo.	Date de création	Poste pourvu	Observations
<b>Filière administrative</b>						
A 3	Adjoint Administratif	TNC	20 H	08/04/2015	non	À supprimer
A 4	Adjoint Administratif	TNC	28 H	11/07/2016	oui	
<b>Filière technique</b>						
T 9	ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	35 H	18/08/2014	oui	
T10	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	35 H	18/08/2014	non	À supprimer
T 2	Adjoint Technique	TC	35 H	01/11/2005	oui	
T 3	Adjoint Technique	TC	35 H	01/01/2007	oui	
T 4	Adjoint Technique	TC	35 H	01/09/2007	oui	
T 5	Adjoint Technique	TC	35 H	01/09/2009	oui	
T11	Adjoint Technique	TNC	25 H	18/08/2014	oui	
T14	Adjoint Technique	TNC	27 H	03/02/2016	oui	
T15	Adjoint Technique	TNC	26 H	11/07/2016	oui	

En tenant compte de la délibération 2017/015 du 28 Septembre 2017 supprimant 1 poste et créant 1 poste, le **nouveau tableau** des emplois devient :

N°	Grade	TC TNC	Durée Hebdo.	Date de création	Poste pourvu	Observations
<b>Filière administrative</b>						
A 4	Adjoint Administratif	TNC	28 H	11/07/2016	oui	
<b>Filière technique</b>						
T 9	ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	35 H	18/08/2014	oui	
T 2	Adjoint Technique	TC	35 H	01/11/2005	oui	
T 3	Adjoint Technique	TC	35 H	01/01/2007	oui	
T 4	Adjoint Technique	TC	35 H	01/09/2007	oui	
T 5	Adjoint Technique	TC	35 H	01/09/2009	oui	
T11	Adjoint Technique	TNC	25 H	18/08/2014	oui	
T14	Adjoint Technique	TNC	27 H	03/02/2016	oui	
T15	Adjoint Technique	TNC	26 H	11/07/2016	oui	
T16	Adjoint Technique	TNC	28 H	28/09/2017	non	Création

La proposition est mise aux voix :

Abstention	<b>0</b>	Contre	<b>0</b>	Acceptations	<b>8</b>
------------	----------	--------	----------	--------------	----------

Le nouveau tableau est approuvé.

## **5°/ DÉLIBÉRATION 2017-017 : Avis sur affiliation au Centre De Gestion du Loiret pour le Syndicat de fourrière**

Chaque collectivité ou établissement affilié doit se prononcer sur les retraits et les nouvelles affiliations avec un droit à opposition à formuler dans les deux mois qui suivent l'information transmise par le CDG 45.

La fourrière animale des Communes et Communauté du Loiret sollicite son affiliation au Centre de Gestion du Loiret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il est proposé de ne pas s'opposer à cette affiliation.

Cette délibération est mise aux voix :

Abstention	<b>0</b>	Contre	<b>0</b>	Acceptations	<b>8</b>
------------	----------	--------	----------	--------------	----------

Le Comité syndical approuve l'affiliation de la fourrière animale des Communes et Communauté du Loiret au CDG 45.

## **6°/ DÉLIBÉRATION 2017-018 : Avis sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019**

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié au Journal officiel du 28 juin 2017. Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Toutefois, le retour à la semaine de quatre jours doit s'opérer en respectant la durée d'enseignement hebdomadaire de 24 heures et sans que la journée scolaire n'excède six heures d'enseignement. L'adaptation ne peut pas conduire à réduire ou à augmenter le nombre d'heures de l'année scolaire.

Actuellement les rythmes scolaires sont de 4,5 jours par semaine 4 demi-journées de 3h, 4 demi-journées de 2h20 et 1 demi-journée de 2h40.

Pour la rentrée prochaine 2018/2019, un projet pour la mise en place de la semaine de quatre jours a été travaillé conjointement par l'équipe enseignante et le SIRIS afin de modifier les rythmes scolaires à la rentrée prochaine.

La proposition est mise aux voix :

Abstention	<b>0</b>	Contre	<b>0</b>	Acceptations	<b>8</b>
------------	----------	--------	----------	--------------	----------

Le nouveau projet de rythme scolaire est approuvé et sera soumis au Directeur d'Académie d'une part à la Région d'autre part pour la modification des horaires des transports scolaires.

## **7°/ QUESTIONS DIVERSES :**

### ➤ Cadeau de départ pour les élèves en CM2 :

En fin d'année scolaire, un choix est demandé aux élèves de CM2 pour un cadeau de départ de l'enseignement élémentaire. Jusqu'alors ce choix se limitait à un dictionnaire Français ou Français-Anglais. Il est proposé d'ajouter une calculatrice du niveau collège.

### ➤ Temps de préparation en classe des ATSEM :

À la demande du personnel d'aide aux enseignants, Madame la Directrice demande au président du SIRIS une explication sur le temps de préparation en classe qui a été diminué (de 50 minutes à 30 minutes) pour l'année scolaire 2017-2018. Le président explique que le temps de travail des agents du SIRIS travaillant à l'école est annualisé,

il y a donc des semaines scolaires travaillées et des semaines de vacances scolaires consacrées à la propreté où le temps de travail est moindre. Le personnel du SIRIS a un temps de travail conséquent pour préparer la classe et il a été réduit pour permettre d'avoir plus de temps pour les prestations réalisées pendant les vacances scolaires.

➤ Cérémonies officielles :

Il est demandé aux communes de bien vouloir fournir les dates des différentes cérémonies de commémoration afin de pouvoir communiquer collectivement aux élèves afin de les inciter à assister à ces manifestations.

➤ Piscine :

Mme MORTIER indique que des créneaux pour la piscine de Pithiviers ont été attribués à Vrigny, elle indique que 2 classes (CM2 et grande section) participeront et elle demande si les frais de transport seront bien pris en charge par le SIRIS. Le président du SIRIS lui confirme cette prise en charge.

➤ Crédits pour l'école :

Mme MORTIER fait part de son avis sur les crédits réservés aux enseignants. Ces premiers sont mal répartis. Les crédits de fournitures scolaires mériteraient d'être proportionnels au nombre d'élèves (par exemple : 50 € par élève). Un crédit pour les transports scolaires mériterait d'englober les transports au gymnase, les transports à la piscine et un forfait voyage annuel par classe dans la mesure où celui-ci est réalisé.

➤ Mise à disposition de l'agent communal de Vrigny :

La commune de Vrigny se voit attribuer une compensation financière en contrepartie de la sollicitation de son agent communal lors d'intervention dans l'école. Les autres communes étant sollicitées de plus en plus il est demandé de revoir le temps passé réellement par l'agent de Vrigny.

La prochaine réunion est prévue en Décembre à Bouzonville-aux-Bois.

À 22h00, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

À Vrigny le 09 Octobre 2017

<b>Le Président</b>	<b>Les membres</b>	
Jean-Louis JAVELOT	/	Chrystel HERBLOT
	Philippe VERNEAU	Isabelle PERRAUD
	Stéphanie PALLU	Sandrine CHALINE
	Francis PERON	Florence ALMEIDA